

Régime d'achat d'actions des salariés de Syensqo (le « Régime d'achat »)

Conditions générales

Les présentes conditions générales définissent les modalités selon lesquelles, en demandant à participer au Régime d'achat, vous (« **le participant ou la participante** ») acceptez d'acquérir des Actions achetées, des Actions-dividende et des Actions de contrepartie ainsi qu'une Action gratuite, sous réserve des règles du Régime d'achat.

Les termes utilisés, mais non définis dans les présentes conditions générales, ont la même signification que dans le règlement du Régime d'achat.

Participant ou Participante

Actions achetées

Je soussigné-e, le participant ou la participante, accepte :

- ☐ de participer au Régime d'achat;
- ☐ d'autoriser mon employeur à déduire de mon salaire net, chaque cycle de paie [hebdomadaire][mensuel] pendant 12 mois à compter de janvier 2025, le montant que j'ai indiqué lors de ma demande d'adhésion (soit un minimum de l'équivalent en monnaie locale de 15 euros par mois et un maximum de l'équivalent en monnaie locale de 250 euros par mois);
- ☐ que chaque déduction sera transférée par Syensqo SA (la « **Société** ») à J.P. Morgan Workplace Solutions (le « **Prête-nom** ») dans le but d'être utilisée pour acheter des Actions achetées en mon nom et pourra être détenue par mon employeur, la Société et/ou le Prête-nom pendant une courte période jusqu'à ce que les Actions achetées soient achetées sur une base mensuelle;
- ☐ que la déduction de mon salaire, ou le nombre d'Actions achetées que je reçois, pourra être réduit au cours d'une année donnée, si la limite des 330 000 Actions du Régime d'achat allouées pour le Régime d'achat est dépassée;
- ☐ que je pourrai à tout moment demander au Prête-nom de me remettre mes Actions achetées; et
- ☐ que tout dividende reçu sur mes Actions achetées pourra être automatiquement réinvesti dans des Actions-dividende à la discrétion de la Société.

Actions de contrepartie

Je soussigné-e, le participant ou la participante, accepte :

- ☐ d'approuver les Actions de contrepartie qui me sont attribuées dans le cadre du Régime d'achat sous la forme d'une attribution d'Actions de contrepartie (qui est un droit de recevoir des Actions de contrepartie à la fin de la période d'acquisition de droits);
- ☐ que les Actions de contrepartie seront attribuées en même temps que l'achat des Actions achetées auxquelles elles se rapportent;
- ☐ que les Actions de contrepartie seront soumises à une période d'acquisition de droits, qui s'étendra de février 2025 à janvier 2027;
- ☐ que je ne pourrai pas céder, grever ou disposer autrement de mes Actions de contrepartie jusqu'à ce que je reçoive mes Actions de contrepartie lors de l'acquisition de mes attributions d'Actions de contrepartie;
- ☐ que le ratio des Actions de contrepartie par rapport aux Actions achetées sera de 1 pour 2, mais que ce ratio pourra être modifié par la Société. Si le ratio varie, la Société m'en informera avant que les Actions achetées ne soient achetées pour moi;
- ☐ que le montant minimum que je peux consacrer aux Actions achetées au cours d'un mois donné ne pourra être inférieur à l'équivalent en monnaie locale de 15 euros;
- ☐ que le montant maximum que je peux consacrer aux Actions achetées au cours d'un mois donné ne pourra excéder l'équivalent en monnaie locale de 250 euros ou, si ce montant est inférieur,
 - a. [POUR LE BRÉSIL SEULEMENT : 30 % de mon salaire mensuel net]
 - b. [POUR L'INDE ET SINGAPOUR SEULEMENT : 50 % de mon salaire mensuel net]
 - c. [POUR L'ITALIE SEULEMENT : 1/5ème de mon salaire mensuel net]
 - d. [POUR LE MEXIQUE SEULEMENT : un mois de salaire net ou 30 % de l'excédent de mon salaire mensuel net sur le salaire mensuel minimum]
 - e. [POUR LES PAYS-BAS ET LE PORTUGAL SEULEMENT : un montant qui ferait tomber mon salaire net en dessous du salaire minimum]
- ☐ qu'aucun dividende ne sera perçu et qu'aucun équivalent de dividende ne sera payé sur mes Actions de contrepartie; et
- ☐ que je perdrai mes Actions de contrepartie si :
 - ☐ je vends ou retire les Actions achetées auxquelles les Actions de contrepartie se rapportent avant la fin de la période d'acquisition de droits; ou

- ☐ je cesse de travailler pour le Groupe avant la fin de la période d'acquisition de droits en raison d'une faute grave ou de ma démission.

Action gratuite

Je soussigné-e, le participant ou la participante, accepte :

- ☐ d'approuver l'Action gratuite qui m'est attribuée dans le cadre du Régime d'achat sous la forme d'une attribution d'Actions gratuites (qui est un droit de recevoir des Actions gratuites à la fin de la période d'acquisition de droits);
- ☐ que l'Action gratuite sera attribuée en février 2025;
- ☐ que l'Action gratuite sera soumise à une période d'acquisition de droits, qui s'étendra de février 2025 à janvier 2027;
- ☐ que je ne pourrai pas céder, grever ou disposer autrement de mon Action gratuite jusqu'à ce que je reçoive mon Action gratuite lors de l'acquisition de mon Action gratuite;
- ☐ qu'aucun dividende ne sera perçu ni aucun équivalent de dividende payé sur mon Action gratuite jusqu'à la fin de la Période d'acquisition de droits;
- ☐ que je perdrai mon Action gratuite si :
 - ☐ je vends ou retire les Actions achetées auxquelles l'Action gratuite se rapporte avant la fin de la Période d'acquisition de droits; ou
 - ☐ je cesse de travailler pour le Groupe avant la fin de la période d'acquisition de droits en raison d'une faute grave ou de ma démission.

Respect des lois et règlements applicables en matière de valeurs mobilières

Je soussigné-e, le participant ou la participante, accepte et comprend que, si :

- ☐ je suis en possession d'une information privilégiée au sens du règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché (tel que modifié, le règlement sur les abus de marché); ou
- ☐ j'ai été informé de mon inscription sur une liste d'initiés préparée conformément à l'article 18 du règlement sur les abus de marché ou sur toute autre liste préparée aux fins de conformité avec les lois applicables en matière de valeurs mobilières; ou

- ☐ j'ai reçu un avis du Directeur des affaires juridiques du Groupe me demandant de respecter l'interdiction d'effectuer des transactions relatives aux Actions du Régime d'achat et/ou à toute valeur mobilière émise par la Société pendant une certaine période (comme, *par exemple*, les périodes de clôtures et les périodes d'interdiction telles que définies dans le code de conduite de la Société);

alors, je ne conclurai, directement ou indirectement, aucune transaction et ne prendrai aucune décision relative aux actions de la Société, aux Actions du Régime d'achat, à l'attribution d'Actions gratuites et/ou à l'attribution d'Actions de contrepartie, et je ne prendrai aucune décision ou aucun choix concernant ce qui précède (y compris, *par exemple*, en cessant de verser des contributions au titre du Régime d'achat), à moins d'avoir :

- ☐ consulté le directeur des affaires juridiques du Groupe (ou tout représentant de la Société désigné par le directeur des affaires juridiques du Groupe) avant de conclure une telle transaction ou de prendre une telle décision, détermination ou choix; et
- ☐ reçu une confirmation écrite expresse du directeur des affaires juridiques du Groupe (ou du/des représentant-s de Syensqo désigné-s par le directeur des affaires juridiques du Groupe) me permettant de conclure une telle transaction ou de prendre une telle décision, détermination ou un tel choix (sous réserve des conditions éventuellement prévues dans la confirmation écrite expresse).

Je soussigné-e, le participant ou la participante, accepte et comprends que toute confirmation écrite expresse émise par le directeur des affaires juridiques du Groupe (ou les représentants de Syensqo désigné s par le directeur des affaires juridiques du Groupe) conformément à ce qui précède ne me décharge pas de mon obligation de me forger ma propre opinion sur la légalité et l'opportunité de conclure la transaction envisagée ou de prendre la décision, la détermination ou le choix envisagé, et que je serai le seul ou la seule et unique responsable des conséquences qui en découlent.

Général

Je soussigné-e, le participant ou la participante, accepte :

- ☐ que la participation au Régime d'achat n'affecte pas mes droits et obligations en vertu de mon contrat de travail et ne me donne aucun droit ou droit supplémentaire à une compensation ou à des dommages-intérêts si mon emploi prend fin; et
- ☐ d'autoriser le Prête-nom à vendre tout ou partie de mes Actions du Régime d'achat pour payer toute obligation fiscale relative à mes Actions du Régime d'achat, à moins que je ne fournisse à l'avance au Prête-nom ou à la Société des fonds suffisants pour payer ces montants.

Je soussigné-e, le participant ou la participante, comprend que :

- ☐ les Actions du Régime d'achat peuvent perdre de la valeur ou en gagner et il se peut que je ne récupère pas la totalité du montant que j'ai investi à l'origine;

- ☐ si mon fonds d'Actions achetées au cours d'un mois donné est insuffisant pour acheter une Action achetée entière, le Prête-nom reportera le montant de ce fonds d'Actions achetées et l'appliquera à tout achat futur d'Actions achetées;
- ☐ si je cesse de travailler pour le Groupe, tout fonds d'Actions achetées résiduel qui était détenu par le Prête-nom en mon nom me sera remboursé;
- ☐ une Action de contrepartie ne me sera attribuée que lorsque le fonds d'Actions achetées sera suffisant pour acheter deux Actions achetées entières;
- ☐ si un dividende reçu sur mes Actions achetées est insuffisant pour acheter une Action de dividende entière, le Prête-nom reportera ce montant du dividende et l'appliquera à tout achat futur d'Actions-dividende;
- ☐ si ma devise locale n'est pas l'euro, je verserai de l'argent de mon fonds d'Actions achetées dans ma devise locale sur la base d'un taux de change déterminé par la Société avant le premier versement d'argent de mon fonds d'Actions achetées;
- ☐ [POUR L'INDE SEULEMENT : si je reçois des fonds dans le cadre du Régime d'achat, y compris le produit de la vente, je rapatrierai tous ces fonds en Inde et ne les garderai pas à l'étranger;]
- ☐ [POUR LE MEXIQUE SEULEMENT : les Actions du Régime d'achat n'ont pas été enregistrées auprès du Registre national des valeurs mobilières (*Registro Nacional de Valores*) tenu par la Commission nationale des banques et des valeurs mobilières (*Comision Nacional Bancaria y de Valores*) et ne peuvent pas être offertes ou vendues publiquement au Mexique. L'offre du Régime d'achat ne constitue pas un appel public à l'épargne au sens de la loi mexicaine sur le marché des valeurs mobilières (*Ley del Mercado de Valores*). Cette offre privée et toutes les autres informations contenues dans les présentes conditions générales et dans tout autre document fourni en relation avec le Régime d'achat sont exclusivement destinées au bénéfice et à la distribution du destinataire. Les présentes conditions générales et autres documents d'offre ne peuvent être distribués publiquement au Mexique;]
- ☐ [POUR LE CANADA SEULEMENT : je renonce à tout droit à une indemnité ou à des dommages-intérêts en raison de la cessation de mon emploi pour quelque raison que ce soit (et indépendamment du fait que cette cessation soit légale ou illégale) dans la mesure où ces droits découlent ou peuvent découler du fait que je cesse d'avoir des droits en vertu du Régime d'achat à la suite de cette cessation;]
- ☐ le Régime d'achat s'étendra sur une période de 12 mois à compter de la date à laquelle les premières Actions achetées ont été achetées (ce qui permet d'effectuer 12 contributions de fonds d'Actions achetées); et
- ☐ la Société peut modifier le Régime d'achat ou y mettre fin à tout moment, à condition qu'aucune modification ne soit matériellement désavantageuse pour les participants et les participantes au Régime d'achat. Si la modification est matériellement désavantageuse pour les participants et les participantes au Régime d'achat, tous les participants et toutes les participantes au Régime d'achat devront indiquer si la modification est approuvée et celle-ci devra être approuvée par la

majorité des participants et des participantes au Régime d'achat qui auront donné cette indication.

Protection des données

Je soussigné-e, le participant ou la participante, accepte que :

- ☐ Si je travaille en dehors de l'Espace économique européen et que le consentement est nécessaire pour la collecte, le traitement ou le transfert de mes données à caractère personnel en vertu de la législation locale applicable, en participant au Régime d'achat, je donne mon consentement aux fins du Régime d'achat.
- ☐ Aux fins de conformité avec le Règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679, et tout équivalent légal ou réglementaire britannique ou autre, la Société me fournira séparément des informations sur la collecte, le traitement et le transfert de mes données à caractère personnel, y compris les motifs du traitement.

Société

La Société accepte :

- ☐ de faire en sorte que les Actions achetées soient achetées pour moi, conformément aux règles du Régime d'achat;
- ☐ de fournir 1 Action de contrepartie pour 2 Actions achetées par moi, conformément aux règles du Régime d'achat;
- ☐ de me fournir une Action gratuite; et
- ☐ de prendre toute autre mesure concernant les Actions achetées, les Actions-dividende, les Actions de contrepartie, les Actions gratuites, l'attribution d'Actions de contrepartie et l'attribution d'Actions gratuites conformément aux règles du Régime d'achat.

Prête-nom

Le Prête-nom accepte :

- ☐ d'acheter des Actions achetées pour moi en utilisant la déduction de mon salaire; et
- ☐ de me remettre les Actions de contrepartie et l'Action gratuite lorsqu'elles seront acquises.